



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2026



Adopté par le conseil municipal
Le 15 septembre 2025
Résolution 2025-418

PRÉAMBULE

Le 16 juillet 2024, la Ville de Sainte-Adèle a été informée par l'Office des personnes handicapées du Québec de la nécessité d'élaborer un plan d'action pour l'année 2026. Afin de se conformer à la loi, la Ville a formé un comité chargé d'élaborer un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. L'objectif de ce plan est de réduire les obstacles aux personnes handicapées, d'augmenter leur participation sociale et de favoriser une communauté plus inclusive à Sainte-Adèle.

Le plan d'action a été élaboré en s'appuyant sur le principe d'accessibilité universelle, qui vise à garantir que tous les membres de la société, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées et les familles, puissent accéder librement à tous les services de la ville. Cette approche s'adresse à l'ensemble de la population, et chacun devrait avoir la possibilité d'en bénéficier. Le plan d'action annuel de la Ville de Sainte-Adèle réfère principalement à deux articles législatifs, à savoir l'article 61.1 et l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

En adoptant ce plan, la Ville de Sainte-Adèle s'efforce de coordonner tous les efforts d'amélioration passés et futurs, et s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de ses citoyens handicapés pour garantir leur pleine participation à la vie dans la communauté.

Pour conclure, notons que ce plan d'action a été élaboré pour correspondre aux capacités de l'organisation municipale et de ses partenaires pour atteindre les objectifs fixés pour l'année 2026.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public qui **emploie au moins 50 personnes** ainsi que chaque **municipalité locale qui compte au moins 10 000 habitants** adopte un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d’approvisionnement lors de l’achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Comité responsable du plan d’action

Le 16 décembre 2024, le conseil municipal a adopté une résolution nommant les membres du comité responsable du plan d’action.

La responsabilité du comité est d’identifier les obstacles physiques et sociaux entravant la participation des personnes handicapées dans plusieurs secteurs d’activités.

De plus, il doit proposer des mesures à mettre en place pour l’année en cours afin de réduire ces obstacles et de favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

Le comité s’est réuni à plusieurs reprises afin de compléter un plan d’action pour l’année 2026. Le plan d’action a été adopté par le conseil municipal le 15 septembre 2025.

Il effectuera un suivi des actions entreprises afin de planifier de nouvelles mesures et de mettre en œuvre le plan d’action pour l’année subséquente.

Des citoyens vivant avec un handicap se joindront au comité durant l’année 2026 afin de mieux comprendre les réalités et enjeux leur quotidien et permettre une meilleure inclusion de tous et toutes.

Membres du comité

- Michèle Lalonde, mairesse
- Richard Allard, conseiller municipal, district 1
- David Huggins-Daines, conseiller municipal, district 6
- Sophie Charpentier, directrice générale
- Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

- Anouk Deveault, directrice du Service des communications
- Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics
- France Paquette, adjointe de direction

Les organismes suivants ont été consulté pour alimenter la rédaction de ce premier plan d'action :

- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides
- Échelon des Pays d'en Haut | Sous le toit de l'Échelon
- Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides
- Viv'en logis

Afin d'élaborer le plan d'action 2026, les membres du comité ont réparti les obstacles selon 8 secteurs d'activités et des services municipaux offerts à la population.

Voici la liste des secteurs ciblés :

1. L'accessibilité aux lieux et aux édifices publics
2. L'administration municipale
3. Les communications
4. L'emploi et la participation citoyenne
5. Les loisirs, la culture, le tourisme et la vie communautaire
6. Les parcs et espaces verts
7. La sécurité publique
8. Le transport collectif et adapté, la circulation, la signalisation et le stationnement

Portrait de la Ville

En bref, Sainte-Adèle c'est :

122 km², au cœur de la MRC des Pays-d'en-Haut

15 027 habitants selon le décret 2025

48 lacs et rivières

210 km de sentiers pour la pratique d'activités de plein air

1 bibliothèques, 1 centre sportif (aréna et piscine), 1 bâtiment communautaire, 1 bureau d'information touristique / salle de spectacle / salles de location et 1 plage

6 terrains de tennis, 2 terrains de soccer, 3 terrains de pétanque, 5 terrains de basketball, 5 terrains de pickleball, 2 terrains de volleyball, 1 piste de BMX, 1 pumtrack, 3 skateparks, 1 parc de freeride

1 sentier de patin libre et 2 patinoires à bande

23 parcs et espaces verts dont 8 parcs avec jeux modulaires et 1 parc avec jeux d'eau

1 parc canin, 1 parcours d'agilité canine et 1 jardin communautaire

1 école secondaire, 4 écoles primaires francophones et 1 école anglophone

2 centres de formation pour adultes

3 Centre à la petite enfance et garderie

1 chambre de commerce

Ménages privés : 6895

Taille moyenne des ménages privés : 2,0

Ménages avec enfants : 16 %

Couples avec enfants : 1 095

Couples sans enfants : 2 125

Familles monoparentales : 540

Autres types de ménages : 425

Ménages d'une personne : 2 710

Ménage âgé de 75 ans et plus en 2021 : 13 %

Âge moyen : 48,4 ans

Revenus médians : 69 000 \$

Ménages locataires : 31 %

Ménages propriétaires : 69 %

Résidents permanents : 6 896 (86 %)

Résidents non permanents : 1 110

Services municipaux

La Ville de Sainte-Adèle offre à sa population une gamme de services publics qui fait d'elle un grand centre urbain. Les citoyennes et citoyens étant au cœur de ses préoccupations,

Direction générale

La direction générale assume la responsabilité de la gestion de la ville, en favorisant et entretenant des liens entre le conseil municipal et l'équipe administrative. Sous l'autorité du conseil municipal, la directrice générale est responsable de l'administration et à cette fin, planifie, organise, dirige, coordonne, contrôle et évalue l'ensemble des activités municipales, en conformité avec les règlements et lois qui régissent la municipalité.

Communications

Le Service des communications a pour mission d'informer les citoyens des décisions du conseil municipal, des actions menées par les divers services administratifs, ainsi que des projets et des activités organisés par la Ville. Pour ce faire, le Service des communications a recours à divers outils lui permettant de rejoindre les citoyens afin de leur fournir une information précise et pertinente.

Cour municipale

La cour municipale de Sainte-Adèle a juridiction en matière civile (recouvrement de taxes municipales ou permis, réclamations ayant trait aux règlements de tarification, etc.) et en matière pénale (code de sécurité routière, contrôle des animaux, nuisances publiques, urbanisme, etc.) sur tout le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut et de Saint-Hippolyte.

Greffe

Le Service du greffe assure le bon fonctionnement de l'ensemble des activités du conseil municipal par un soutien juridique et administratif pour la tenue des séances et le suivi des décisions prises. La greffière rédige divers documents légaux, notamment les règlements, les avis publics, les contrats et les appels d'offres. Le Service du greffe est également responsable des demandes d'accès à l'information, des réclamations et peut authentifier des documents et assermenter des individus.

Loisirs, culture et vie communautaire

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose une offre de service de qualité, en lien avec les domaines du loisir, du sport, des arts et de la culture, du plein air, de la vie communautaire et de la mise en valeur du patrimoine. Parmi les activités et infrastructures administrées par ce service, mentionnons entre autres les Soirées Nostalgia, les P'tits jeudis ensoleillés, les Projections d'Adèle, l'Halloween, La Baladèle, les fêtes de quartier, la reconnaissance et le soutien des bénévoles, les programmes de camp de jour, la plage Jean-Guy Caron, les installations sportives, les parcs et espaces verts, ainsi que la bibliothèque Claude-Henri-Grignon et la Place des citoyens.

Ressources humaines

La mission du Service des ressources humaines est de mettre en place les actions nécessaires pour favoriser un environnement de travail où les employés ont plaisir à travailler parce qu'ils sont informés, écoutés, respectés, formés, responsabilisés et appréciés équitablement afin de rendre des services exceptionnels aux citoyens de la Ville de Sainte-Adèle. Le Service des ressources humaines contribue à la réalisation des objectifs de la ville dans différents volets touchant la gestion des équipes : la planification de la main d'œuvre et l'attraction de talents, les relations de travail, le développement des compétences, la santé et la sécurité au travail, et plusieurs autres. L'équipe des ressources humaines procède également à l'élaboration de différentes politiques et procédures relatives à la rémunération globale.

Sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie a pour mission première de préserver la vie humaine sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle. Par leurs activités en prévention incendie et l'éducation du public, nos pompiers conseillent, orientent et favorisent des comportements sécuritaires afin de limiter les risques d'incendie. Le Service de sécurité incendie dispose de plusieurs camions et d'une multitude d'équipements pour être en mesure de répondre adéquatement lors d'interventions, que ce soit pour un incendie de bâtiment, un accident de la route, un sauvetage en forêt ou un sauvetage nautique. De plus, chacun de nos pompiers doit suivre un programme de

maintien de compétences, dans le but de répondre adéquatement à toutes les situations où ils seront appelés à intervenir.

Services techniques et hygiène du milieu

Les Services techniques et hygiène du milieu jouent un rôle de premier plan dans la planification du développement des infrastructures municipales, conformément aux standards de la Ville et aux autres normes en vigueur. Ils ont notamment pour mandat de : répondre aux besoins en eau potable, permettre un transport efficace des eaux usées, traiter l'eau potable et les eaux usées selon les exigences ministérielles et réaliser des travaux de mise aux normes des infrastructures urbaines (eaux, voirie, éclairage, etc.). Ce service assure la compétence technique dans la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des contrats d'entretien, d'acquisition ou de réparations des infrastructures urbaines et des immobilisations. Il offre aussi une assistance technique aux autres départements de la Ville lors de la réalisation de projets plus complexes.

Travaux publics

Le Service des travaux publics a pour mission de procéder à l'entretien préventif, aux réparations d'urgence et à l'amélioration des infrastructures municipales afin d'en accroître la longévité et d'assurer la sécurité des citoyens, en plus de leur garantir un environnement de qualité. Les activités du Service des travaux publics couvrent notamment les domaines suivants : voirie (entretien des rues et des trottoirs, fossés, ponceaux, épandage d'abrasifs, balayage des rues, déneigement, etc.), entretien des parcs, espaces verts, bâtiments et terrains municipaux, entretien de la flotte de tous les véhicules municipaux, signalisation, circulation et sécurité routière, horticulture, en plus de veiller à la gestion et la coordination de plusieurs contrats municipaux. Il est à noter que la MRC des Pays-d'en-Haut est responsable de la gestion des matières résiduelles (collecte des bacs et des encombrants).

Trésorerie

Le Service de la trésorerie est responsable de la gestion financière de la Ville et du soutien informatique à l'ensemble des services municipaux. Appliquant les lois, règlements et politiques en matière de finances, le Service de la trésorerie touche à plusieurs sphères d'activités, notamment : l'évaluation, la taxation et la perception des taxes. Il assure également la gestion des fonds et emprunts en fonction de la réalisation des projets d'infrastructures, le traitement des achats en lien avec le budget d'opérations, ainsi que le traitement de la paie des employés. De plus, le Service de la trésorerie collabore étroitement avec la direction générale à l'élaboration du budget et du programme triennal d'immobilisations. Enfin, le dossier de la vente pour non-paiement de taxes ainsi que la préparation annuelle des états financiers relèvent de l'équipe de la trésorerie.

Urbanisme et environnement

La mission du Service de l'urbanisme et de l'environnement consiste à planifier, gérer et contrôler le développement harmonieux du territoire dans un objectif de protection de l'environnement et de développement durable, dans les domaines tels que : le contrôle architectural, la rénovation urbaine, la protection des sommets de montagne, des rivières, des lacs et des cours d'eau. Ce service veille à l'application et au respect des règlements, notamment en matière de zonage, de construction, d'affichage, de lotissement et de dérogations mineures. Il délivre les permis pour les activités qui nécessitent une autorisation et effectue les inspections nécessaires au contrôle et à l'application des règlements.

Définition

Personne handicapée

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Incapacité

L'incapacité correspond aux aptitudes d'une personne, c'est-à-dire à son fonctionnement. C'est une réduction de la capacité d'une personne à accomplir une activité ou à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique ou anatomique.

Types d'incapacité

Audition

Difficulté ou impossibilité à entendre, même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Vision

Difficulté à voir, même avec des lunettes ou des lentilles de contact, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer), même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne), ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Dextérité

Difficulté à utiliser ses doigts pour saisir de petits objets, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarés ou diagnostiqués par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré ressentir à la fois « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome d'asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclarées.

Santé mentale

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Indéterminée

Tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) qui limite les activités quotidiennes.

Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Visible

Le handicap visible comprend le handicap moteur jusqu'à la déficience physique. Il regroupe une variété de déficiences et/ou d'affections comme les neurologiques développés, les amputations, les affections musculaires, les articulaires développées.

Invisible

Le handicap invisible est un handicap difficilement détectable, qui ne peut généralement pas être remarqué si la personne concernée n'en parle pas.

1. L'ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX ET AUX ÉDIFICES PUBLICS

Améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics pour une personne handicapée.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
1.1 L'accessibilité à certains lieux et édifices publics est limitée	1.1.1 S'assurer que tous les bâtiments municipaux recevant des personnes handicapées soient équipés de boutons poussoirs d'ouverture de porte adaptés, fonctionnels et conformes aux normes d'accessibilité.	Réaliser un inventaire des dispositifs d'ouverture de porte : identification de leur présence et vérification de leur fonctionnalité.	📁 Travaux publics	Inventaire complété d'ici la fin de l'année 2026.	2026
1.1 L'accessibilité à certains lieux et édifices publics est limitée	1.1.2 Assurer l'accessibilité universelle des nouvelles infrastructures et services dès la phase de conception de tous les projets municipaux.	Établir une démarche de réflexion systématique sur les mesures d'accessibilité à intégrer dès la phase d'élaboration de tout projet municipal.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Loisirs, culture et vie communautaire 📁 Services techniques et hygiène du milieu 📁 Travaux publics 📁 Urbanisme 	Tous les nouveaux projets inclus une réflexion quant aux mesures d'accessibilité.	En continu
1.1 L'accessibilité à certains lieux et édifices publics est limitée	1.1.3 Régulariser les non-conformités réglementaires quant à l'accessibilité des lieux publics.	Recenser les éléments entravant l'accessibilité dans les parcs, espaces verts et bâtiments de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Loisirs, culture et vie communautaire 📁 Services techniques et hygiène du milieu 	Dépôt d'un document au comité de suivi du plan d'action recensant les éléments.	En continu

1. L'ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX ET AUX ÉDIFICES PUBLICS

Améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics pour une personne handicapée.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
1.2 Territoire montagneux pour la mobilité active (pistes cyclables et trottoirs en fortes pentes).	1.2.1 Diminuer les obstacles rencontrés sur les sols et les trottoirs pour favoriser les déplacements des personnes handicapées.	Identifier et répertorier les emplacements potentiels pour des zones de repos en cohérence avec le plan de mobilité active.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Loisirs, culture et vie communautaire 📁 Services techniques et hygiène du milieu 📁 Travaux publics 	Dépôt d'un document au comité de suivi du plan d'action identifiant et répertoriant les emplacements,	2026
1.3 Les lieux accessibles ou partiellement accessibles sont méconnus de la population.	1.3.1 Accroître la promotion des services et espaces respectant les principes d'accessibilité universelle.	Vérifier auprès d'autres municipalités les mesures mises en place au niveau de la promotion des services et espaces respectant les principes d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Communications 	Dépôt à la direction générale d'un document recensant les mesures mises en place dans d'autres municipalités.	2026
1.3 Les lieux accessibles ou partiellement accessibles sont méconnus de la population.	1.3.1 Accroître la promotion des services et espaces respectant les principes d'accessibilité universelle.	Développer de nouveaux outils permettant d'accroître la visibilité.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Communications 	Développement d'au moins 2 nouveaux outils.	2026

2. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
2.1 Le manque de connaissances de la part des employés municipaux, des programmes de soutien financier disponibles pour les projets visant à améliorer l'accessibilité	2.1.1 Améliorer la connaissance des employés municipaux concernant les programmes de soutien financier disponibles pour les projets d'accessibilité.	Mettre à disposition des employés concernés une liste à jour des programmes de soutien financier afin de faciliter la réalisation de projets visant à améliorer l'accessibilité.	✍ Communications ✍ Direction générale	Distribution de la liste des programmes de soutien financier aux employés concernés.	2026 En continu

2. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
2.2 Les employés municipaux et élus ne possèdent pas une compréhension suffisante des réalités vécues par les personnes handicapées.	2.2.1 Renforcer la compréhension des employés municipaux et des élus quant aux réalités vécues par les personnes handicapées, afin de favoriser des décisions et des actions plus inclusives dans les projets municipaux.	Offrir de la formation aux employés et élus à l'accueil des personnes handicapées.	📁 Ressources humaines	Réalisation d'au moins une formation en 2026.	2026 En continu
2.2 Les employés municipaux et élus ne possèdent pas une compréhension suffisante des réalités vécues par les personnes handicapées.	2.2.1 Renforcer la compréhension des employés municipaux et des élus quant aux réalités vécues par les personnes handicapées, afin de favoriser des décisions et des actions plus inclusives dans les projets municipaux.	Produire une liste des organismes ainsi que les services offerts pour informer les employés municipaux et élus des ressources disponibles.	📁 Communications 📁 Ressources humaines	Distribution de la liste des organismes ainsi que leurs services offerts aux employés d'ici la fin de l'année 2026.	2026 En continu

2. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
2.3 Le concept d'accessibilité universelle et ses principes fondamentaux sont insuffisamment compris par les acteurs municipaux et la population en général.	2.3.1 Favoriser une meilleure compréhension du concept d'accessibilité universelle et de ses principes fondamentaux auprès des acteurs municipaux et de la population, afin de promouvoir une culture inclusive et des aménagements adaptés pour tous.	Évaluer la possibilité de produire une page web concernant la sensibilisation sur l'accessibilité, tout en y centraliser l'information.	📁 Communications	Dépôt d'un rapport d'analyse à la direction générale à la suite de l'évaluation de cette possibilité.	2026 En continu
2.3 Le concept d'accessibilité universelle et ses principes fondamentaux sont insuffisamment compris par les acteurs municipaux et la population en général.	2.3.1 Favoriser une meilleure compréhension du concept d'accessibilité universelle et de ses principes fondamentaux auprès des acteurs municipaux et de la population, afin de promouvoir une culture inclusive et des aménagements adaptés pour tous.	Rendre disponible un formulaire de recommandations et de plaintes sur le site web de la ville avec des questions précises sur l'accessibilité ou les obstacles à l'accessibilité. Point d'entrée des demandes : info@vdsa.ca	📁 Communications	Production et mise en ligne du formulaire.	2026

2. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
2.4 Méconnaissance des besoins, des défis et des intérêts des personnes handicapées.	2.4.1 Favoriser une meilleure compréhension des réalités, des besoins et des aspirations des personnes handicapées vivant sur le territoire.	Organiser une consultation auprès des citoyens et citoyennes, incluant spécifiquement les personnes handicapées, afin de mieux comprendre leurs besoins, défis et priorités.	<ul style="list-style-type: none">📁 Comité📁 Communications📁 Conseil📁 Loisirs	Réalisation de la consultation d'ici la fin de l'année 2026.	2026 En continu

3. LES COMMUNICATIONS

Améliorer l'accès à l'information à l'égard des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
<p>3.1 Les personnes handicapées manquent d'informations sur les services et activités offertes par la Ville.</p>	<p>3.1.1 Garantir l'accessibilité universelle de nos communications afin que toutes les personnes, y compris celles handicapées, puissent recevoir, comprendre et utiliser l'information de manière autonome et équitable.</p>	<p>Rédaction des communications municipales dans un format accessible universellement.</p>	<p>✍ Tous les services</p>	<p>Communications rédigées dans un format universel.</p>	<p>2026 En continu</p>
<p>3.1 Les personnes handicapées manquent d'informations sur les services et activités offertes par la Ville.</p>	<p>3.1.1 Garantir l'accessibilité universelle de nos communications afin que toutes les personnes, y compris celles handicapées, puissent recevoir, comprendre et utiliser l'information de manière autonome et équitable.</p>	<p>Rendre le site Internet accessible aux personnes handicapées.</p>	<p>✍ Communications</p>	<p>Site Internet accessible pour tous.</p>	<p>2026 En continu</p>

3. LES COMMUNICATIONS

Améliorer l'accès à l'information à l'égard des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
3.1 Les personnes handicapées manquent d'informations sur les services et activités offertes par la Ville.	3.1.1 Garantir l'accessibilité universelle de nos communications afin que toutes les personnes, y compris celles handicapées, puissent recevoir, comprendre et utiliser l'information de manière autonome et équitable.	Promouvoir les actions, programmes et services existants.	✍ Tous les services	Promotion effectuée. Liste des programmes e services disponible sur le site Internet.	En continu
3.2 Sentiment d'exclusion des personnes handicapées quant à leurs réalité et leurs besoins.	3.2.1 Augmenter le sentiment d'inclusion des personnes handicapées.	Veiller à ce que les supports de communication reflètent la diversité des personnes handicapées.	✍ Communications ✍ Tous les services	Banque d'images accessibles crée pour tous les services et utilisation de celles-ci dans nos différentes communications	2026 En continu

3. LES COMMUNICATIONS

Améliorer l'accès à l'information à l'égard des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
3.2 Sentiment d'exclusion des personnes handicapées quant à leurs réalité et leurs besoins.	3.2.1 Augmenter le sentiment d'inclusion des personnes handicapées.	Déterminer, répertorier et souligner les semaines ou journées thématiques en lien avec les personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Communications 📁 Conseil 	Publication des semaines et journées thématiques dans les publications municipales.	2026 En continu
3.3 Méconnaissance des organismes offrant des services pour les personnes handicapées par les citoyens.	3.3.1 Accroître la connaissance des citoyens concernant les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	Répertorier et publier via les réseaux de communication de la Ville la liste des organismes de soutien.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Communications 	Répertoire créé et publicisé d'ici la fin de l'année 2026.	2026 En continu

4. L'EMPLOI ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
4.1 Difficulté à trouver un emploi adapté.	4.1.1 Valoriser l'embauche des personnes handicapées à la Ville.	Élaborer une politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).	 Ressources humaines	Politique créée et approuvée par le conseil d'ici la fin de l'année 2026.	2026

5. LES LOISIRS, LA CULTURE, LE TOURISME ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

Favoriser l'accès et la participation des personnes handicapées aux divers activités et événements.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
5.1 Accessibilité aux activités et événements de la Ville	5.1.1 Assurer l'accès universel au camp de jour pour tous les jeunes	Maintenir le programme d'accompagnement au sein du camp de jour.	Loisirs, culture et vie communautaire	Les personnes ayant besoin d'accompagnement sont intégrées dans les groupes du camp de jour.	2026 En continu
5.1 Accessibilité aux activités et événements de la Ville	5.1.2 S'assurer que les activités et événements de la Ville répondent aux besoins des personnes handicapées.	Organiser une consultation auprès des citoyens et citoyennes, incluant spécifiquement les personnes handicapées, afin de mieux comprendre leurs besoins, défis et priorités.	Comités Communications Conseil Loisirs	Consultation réalisée d'ici la fin de l'année 2026.	2026

6. LES PARCS ET ESPACES VERTS

Faciliter l'accès aux personnes handicapées aux parcs et espaces verts afin d'augmenter leur participation aux diverses activités offertes.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
6.1 Le manque d'accès universel aux parcs et espaces verts	6.1.1 Réduire les obstacles pour faciliter l'accès aux personnes handicapées aux parcs et espaces verts	Évaluer les options de réparation ou de remplacement pour le tapis de jeu au parc Claude Henri Grignon car il est désuet et peut s'avérer dangereux pour les personnes à mobilité réduite ou avec difficulté.	Loisirs, culture et vie communautaire	Dépôt d'un rapport évaluant les 2 options.	2026
6.1 Le manque d'accès universel aux parcs et espaces verts	6.1.2 Mettre à la disposition des personnes handicapées des équipements spécialisés pour la pratique libre dans les parcs municipaux.	Offrir des équipements en partenariat avec certains organismes spécialisés selon les besoins de la population qui pourront être connus lors de la consultation auprès des citoyens.	Loisirs, culture et vie communautaire	Intégration d'équipements spécialisés dans les parcs à la suite de la consultation.	2026

7. LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Accroître le sentiment de sécurité des personnes handicapées et augmenter le niveau d'efficacité des services en situation d'urgence pour venir en aide aux personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
7.1 Méconnaissance du programme PNAP (Personne nécessitant une attention particulière).	7.1.1 Accroître la connaissance et l'accessibilité du programme PNAP auprès des personnes admissibles afin de favoriser leur participation.	Développer une campagne de promotion et de sensibilisation.	 Communications  Sécurité incendie	Promotion du programme réalisé auprès des personnes admissibles.	2026 En continu

8. LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ, LA CIRCULATION, LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT

Améliorer l'accessibilité et les commodités relatives au transport pour les personnes handicapées.

Obstacles à l'intégration	Objectifs proposés	Actions prévues	Responsable / Collaborateurs	Indicateurs	Échéancier
8.1 Insécurité des personnes handicapées aux traverses piétonnières.	8.1.1 Évaluer la possibilité d'installer des traverses-piétonnes sonores sur les passages pour piétons sur le territoire.	Inventorier les boutons poussoirs sur le territoire de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Services techniques 📁 Travaux publics 	Produire l'inventaire des boutons poussoirs.	2026
8.1 Insécurité des personnes handicapées aux traverses piétonnières.	8.1.2 Sécuriser les personnes handicapées aux traverses piétonnières.	Documenter le temps de traverse et demander au MTMD de s'assurer d'offrir des temps de traverse aux feux de circulation adaptés aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Services techniques 📁 Travaux publics 	Évaluer le temps de traverse et transmettre demande au MTMD.	2026
8.2 Difficulté d'accès au centre sportif pour les personnes à mobilité réduite.	8.2.1 Faciliter l'accessibilité au centre sportif pour les personnes à mobilité réduite sans véhicule.	Promouvoir le service de taxibus du Transport adapté et collectif des Laurentides.	<ul style="list-style-type: none"> 📁 Communications 📁 Loisirs, culture et vie communautaire 	Publiciser le service de taxibus.	2026 En continu